

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP confie deux contrats de notation extra-financière à VIGEO

Paris, le 25 octobre 2016 – Suite à l'appel d'offres lancé le 3 juin 2016 visant à sélectionner une agence de notation extra-financière, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a attribué à Vigeo un marché relatif à la notation extra-financière de ses investissements.

Afin de consolider sa démarche d'investisseur socialement responsable, l'ERAFP a renouvelé son recours aux services d'une agence de notation extra-financière chargée d'apprécier le caractère socialement responsable de ses investissements.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'ERAFP a retenu, pour une durée de quatre ans reconductible deux ans, l'agence de notation extra-financière française VIGEO. Ses missions seront :

- **Pour le Lot 1**, Notation ISR émetteurs « entreprises »: d'apprécier la conformité du dispositif ISR de l'ERAFP pour les investissements réalisés pour le compte de l'Établissement au sein des classes d'actifs suivantes : actions de grandes et moyennes capitalisations Europe, Amérique du nord et Pacifique, actions de moyennes et petites capitalisations Europe, obligations convertibles Europe et Monde et obligations d'entreprises de la catégorie « investissement » ou « haut rendement » libellées en euro ou en USD.
- **Pour le Lot 2**, Notation ISR émetteurs « non entreprises »: d'apprécier la conformité du dispositif ISR de l'ERAFP à ses investissements dans les obligations souveraines émises par les États membres de l'OCDE, les obligations émises par des collectivités territoriales des pays de l'OCDE ainsi que les Obligations émises par des organismes supranationaux.

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec près de 26 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées en 2015. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)